

Prime d'Attractivité Territoriale transposée au Service de Santé des Armées trois ans après sa mise en œuvre dans « l'Hospitalière » !!!

Cinq arrêtés datés du 14 mars 2023 ont été publiés au Journal Officiel (JORF 64 du 16/03/23) instaurant la prime d'attractivité territoriale.

Cette prime a été créée par le décret 2020-65 du 30 janvier 2020 dans la Fonction Publique Hospitalière.

Ce n'est qu'en **2023** qu'elle est instaurée au bénéfice d'une partie des personnels paramédicaux de notre ministère.

Pour la **CGT**, au regard de l'engagement au quotidien des personnels du Ministère des Armées, notamment la période de crise sanitaire au contexte très difficile, cette inégalité de traitement assimilée à de la discrimination est tout simplement inacceptable.

Le versement en une fois de cette prime, aux Aides-Soignants, Infirmiers Soins Généraux, Infirmiers Soins Généraux et Spécialisés, PCRMT et TPC, est conditionné par :

- Être en poste à Paris ou petite couronne parisienne
- Ne pas dépasser le plafond du revenu médian de la catégorie concernée
- la manière de servir.

Cette discrimination additionnée au manque cruel de reconnaissance s'ajoute aux graves difficultés du Service de Santé des Armées déjà lourdement touché par une importante crise de vocation des médecins et par le « vieillissement » de la population des personnels paramédicaux en manque cruel de reconnaissance et migrent vers d'autres horizons.

La **CGT** condamne avec force cette énième différence de traitement affligée aux agents du SSA dont seule une minorité sera concernée par l'octroi de cette prime, oubliant ainsi les agents dont le métier est pourtant indispensable au bon fonctionnement des services du SSA comme les agents ACSHQ, brancardiers, techniques et administratifs. Ils sont les grands oubliés de ce

dispositif. Que dire des établissements de province en grande souffrance !

Si le Ministre a mis un frein aux restructurations dans des HIA, pour autant, à ce stade, la feuille de route reste méconnue par les Organisations Syndicales et par les agents du SSA alors que le plan « **ambition 2030** » présenté par la Direction Centrale du SSA n'est plus en cohérence avec la situation. Le Ministre attend un plan « **HIA de territoire** ».

Notre Ministère étant adepte de l'adage « qui veut tuer son chien, dit qu'il a la rage », l'interrogation demeure à savoir quelle sera cette rage ?

Si l'indemnitaire devait être un levier, pourquoi la prime de service n'est toujours pas réévaluée, alors qu'elle est au même montant depuis plus de deux ans ?

La mise en place d'une « usine à gaz » destinée à une catégorie d'agents, délaissant d'autres catégories, est bien le signe d'une gestion approximative ne répondant pas aux besoins tant attendus par les personnels du SSA mis à rude épreuve depuis tant d'années.

La **CGT** dénonce avec force, le manque récurrent de moyens, le sort réservé au SSA et à son personnel amplifiant l'inquiétude des personnels ce qui ne va pas favoriser le recrutement !!!

Or, augmenter le point d'indice, relever les grilles indiciaires, mettre en place de véritables conditions de travail décentes seront des mesures concrètes ayant pour effet un réel impact pour tous ceux qui œuvrent au SSA.

Laisser une part croissante de la rémunération à la volonté de l'employeur augmente le lien de subordination et favorise le sentiment de mépris et la non prise en compte des conditions de travail.

Montreuil, le 21 mars 2023

64 ans, C'est toujours et encore NON !